

Open des Lions

Règlement intérieur

ARTICLE I : INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Échiquier des Lions organise du 8 au 10 juin 2019 l'Open des Lions, 7^e édition du Championnat de Lyon Jeunes, à l'ÉCAM LYON — 40, montée Saint Barthélémy – 69 005 Lyon.

L'inscription est ouverte à tous les joueurs des catégories Juniors et moins possédant une licence A ou licencié à une fédération reconnue par la FIDE. Les inscriptions se font en ligne sur le site du club ou sur place entre 14h et 15h10.

ARTICLE II : RÈGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^e congrès — Antalya 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Les parties seront comptabilisées pour l'Élo FIDE lent lorsqu'elles se jouent entre deux joueurs ayant un classement inférieur à 1600.

Les appariements se feront au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87^e congrès — Baku 2016) en 7 rondes. Seront appariés à la 1^e ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

ARTICLE III : CADENCE

Toutes les parties se joueront à la cadence de 50 minutes avec un incrément de 10 secondes par coup.

ARTICLE IV : HORAIRES DE JEU

L'inscription et le pointage seront clos le jour du tournoi à 15h10. Tout joueur arrivant après cet horaire entrera en ronde 2.

Ronde 1 : samedi 8 juin à 15:30

Ronde 5 : dimanche 9 juin à 16:00

Ronde 2 : samedi 8 juin à 18:00

Ronde 6 : lundi 10 juin à 9:00

Ronde 3 : dimanche 9 juin à 9:30

Ronde 7 : lundi 10 juin à 11:30

Ronde 4 : dimanche 9 juin à 13:30

Les appariements seront affichés 15 minutes avant le début de la ronde, dans la salle de jeu ainsi qu'à la page du tournoi sur le site internet de la fédération.

ARTICLE V : CLASSEMENT & DÉPARTAGES

À l'issue de la dernière ronde, le classement sera établi au nombre de points, un gain valant un point, une nulle un demi-point. Les joueurs exæquo seront départagés au buchholz tronqué, puis au Sonneborn-Berger et enfin à la performance.

ARTICLE VI : DROITS D'INSCRIPTION

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 10 €.

ARTICLE VII : FORFAITS

À l'heure du début indiqué de la ronde, le joueur ayant les noirs ou l'arbitre le cas échéant enclenchera la pendule. Le délai de forfait, mentionné aux articles 6.7.1 et 6.7.2 des règles du jeu, sera de 30 minutes.

Conformément au D.2 du C.04.2, un joueur sera considéré comme abandonnant le tournoi s'il ne justifie pas son forfait avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions.

ARTICLE VIII : NULLE ET FIN DE PARTIE

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier comme le préconise la Charte du Joueur. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

À l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier et amèneront leurs feuilles de parties à la table d'arbitrage.

ARTICLE IX : ARBITRAGE & JURY D'APPEL

Le tournoi sera arbitré par Matthieu Vieira (Arbitre Fédéral Élite 1).

La commission d'appel sportif de la FFE fera office de jury d'appel. Tout joueur a le droit de porter une réclamation écrite sur un quelconque fait de jeu. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre.

L'inscription à ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement et de la Charte du Joueur jointe en annexe.

À LYON, le 8 juin 2019.

L'arbitre principal
Matthieu VIEIRA

L'organisateur
Christophe VALLÉE